

MAITRISER LES REGLES ESSENTIELLES DES MARCHES DE TRAVAUX

Version 2021-09.1

Objectifs pédagogiques

- Etre capable :
 - de comprendre les règles essentielles de droit applicables aux marchés de travaux dans la construction (marchés privés, marchés publics, sous-traitance),
 - d'apprécier les obligations réciproques résultant des documents contractuels,
 - de définir les mesures élémentaires de prévention des difficultés,
 - de traiter les incidents administratifs et de paiement les plus fréquents.

Public et pré requis

Une pratique antérieure des marchés de travaux du BTP est recommandée. Cette formation s'adresse principalement à la direction, aux services administratifs et comptables, aux chargés d'affaires et aux conducteurs de travaux.

Formateur

- Renaud MARQUIE titulaire d'un Master 2 en Droit Public. Chargé d'enseignement (pendant 5 ans) au sein de l'UT1 Toulouse Capitole Délégué marchés du SNSO

Moyens pédagogiques

- Groupe de 15 participants au maximum,
- Vidéo projecteur,
- Documentation consistante remise aux participants afin de leur faciliter le suivi et une mise en pratique (vade-mecum, Clé USB, fascicules, thématiques).

Suivi et évaluation des résultats

- Evaluation du positionnement,
- Evaluation à chaud et à froid,
- Attestation individuelle de stage.

Date et lieu

- Nombre heures de formation : 8
- Prix : 415 € HT
- Lieu accessible aux personnes en situation de handicap

Programme

I - Les intervenants et les procédures

- les intervenants, leurs relations juridiques et fonctionnelles,
- les procédures de dévolution (allotissement, marchés globaux, marchés fractionnés, procédures formalisées particulières aux marchés publics),
- la différenciation marchés privés/marchés publics,
- la variation des prix (prix ferme, actualisé, révisé).

II - Les marchés privés

2.1. Le cadre juridique :

- le forfait, les travaux supplémentaires, la suppression de prestations,
- le devoir de conseil,
- la garantie de paiement de l'entrepreneur,
- le privilège de l'entrepreneur,
- la réserve de propriété,
- le dépannage et la vente à distance,
- la réglementation spécifique à la maison individuelle,
- le compte prorata,
- les pénalités de retard
- la réception,
- les délais de paiement,
- les réserves, la retenue de garantie,
- la responsabilité des constructeurs (décennale, bon fonctionnement, parfait achèvement),
- la responsabilité civile

2.2. Le cadre contractuel :

- L'essentiel de la norme AFNOR NF P03.001 (CCAG type de marchés privés)

2.3. Le traitement des incidents les plus fréquents :

- la transaction, la médiation, l'arbitrage, la procédure d'injonction de payer, le recouvrement par huissier, le recours aux tribunaux.

III - Les marchés publics

3.1. Le cadre juridique

(Code de la Commande Publique)

- les marchés concernés,
- la règle de l'allotissement,
- la publicité,
- la mise en concurrence
- les procédures informelles : procédure allégée, procédure adaptée
- les procédures formalisées : appel d'offres, dialogue compétitif, PCN, partenariat d'innovation, conception-réalisation, marchés globaux sectoriels

- les accords-cadres, les marchés à tranches.
- les formulaires types,
- le mémoire technique,
- les variantes, les options,
- les groupements,
- la sélection des candidatures,
- la sélection des offres,
- les offres anormalement basses,
- l'information des candidats, les motifs de rejet,
- les délais de paiement, les intérêts moratoires.

- Les marchés de partenariat
 - caractéristiques, conditions de recours, réglementation.

3.2. Le cadre contractuel :

- l'essentiel du CCAG-Travaux 2009, les apports du nouveau CCAG Travaux 2021.
- les autres pièces contractuelles.

3.3. Le traitement des incidents les plus fréquents :

- le mémoire en réclamation,
- les comités consultatifs de règlement amiable,
- les autres instances de médiation,
- le recours aux tribunaux.

IV - La sous-traitance

4.1. Le cadre juridique (loi de 1975) :

- définition de la sous-traitance, distinction avec les contrats voisins (vente, location, prêt de main d'oeuvre à titre non lucratif, intérim,...),
- comment éviter la requalification en travail dissimulé, prêt illicite de main d'oeuvre, délit de marchandage ?
- les travailleurs détachés,
- acceptation et agrément par le maître de l'ouvrage,
- régime des marchés publics et assimilés (désignation dans la soumission, paiement direct, sous-traitant indirect),
- régime des marchés privés, caution ou délégation de paiement.

4.2. Le cadre contractuel :

- les contrats types professionnels,
- leur déclinaison en conditions particulières.

4.3. Le traitement des incidents les plus fréquents :

- les précautions à prendre de part et d'autre,
- la prévention des incidents de paiement,
- le privilège de pluviôse, l'action directe, l'action en responsabilité.